11.

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 228755

A۱	IS D'ENQUETE	Keleranca	communale : 7909
nn	ées générales	Compétence M ou N	E (*) : (ME) Municipale Etat
	Commune (*) :	Nyon	₹ 2
	Lieu-dit:		
	et/ou adresse (*):	Ch. des Plantaz 34	
	Coordonnées (E / N) (*)	2507257 / 1138595 (coordonnées moyennes de	l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
	No de parcelles (*):	863	
	No ECA:	2669b	
	Note recen. architectural	<u> </u>	u .
teu	rs (si plusieurs, ajouter en pa	ge n* 14)	
	Propriétaire (*) :		
	Nom, Prénom :	FONDATION D'INVESTISSEMENTS PENSIN	MO Raison sociale :
	Adresse :	Obstgartenstrasse 19	Tél.: 0445180200
	NPA / Localité :	8006 ZÜRICH	E-mail:
	Promettant acquéreur :		\$
	Nom, Prénom :		Raison sociale :
	Adresse :		Tél. :
	NPA / Localité :	a) pt	E-mail:
	Droit distinct et perman	ent :	
	Nom, Prénom :		Raison sociale
	Adresse :		Tél. :
	NPA / Localité :		E-mail:
	Auteur des plans (*) (per	rsonne physique selon art: 72 RATC)	
	Projet nécessitant :	[_] Architecte [X] Ingénieur [_] Exception art. 1	06 LATC
	Nom, Prénom :	PAIS RUI	N° reg. mandataire : 218909
	Profession:	Ingénieur	*
	Raison sociale:	AXIANS SUISSE SA	E-mail: lausanne@axians.com
	Adresse :	En Budron H10	Tél.: 021 651 78 78
	NPA / Localité :	1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE	Fax:
	Nature des travaux prin	cipale (*) : (une seule coche possible)	
	Adjonction Adjonction	∐ Agrandissemen	t Changement / nouvelle destination des locau
	[X] Construction nouvelle		
	Reconstruction après	démolition [] Reconstruction	après incendie
	Transformation(s)		

Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

14.02.2024

Parti	cularités (4) education de combine good anument	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	∐ Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	Ц
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	Ц
13.	a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aussi la question N° 105)	Ц
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie	П
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[_] Oui [X] Non
L'ene	mate publisme do 30 jours set amorto du F C2 Th au H C11 2021	

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maître de l'ouvrage (*) :									
	∐ 01 CFF									
	[] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports									
	□ 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF									
	[X] 07 Swisscom	[X] 07 Swisscom								
	08 La Poste									
	10 Canton									
	☐ 11 Entreprise de droit	public d'un c	anton							
	15 Commune									
	☐ 16 Entreprise de droit	public de la c	commune (transports publics, gaz, ea	au, électricité, etc	.)					
	21 Société d'assurance	ce (sans les c	aisses de pension et les caisses mal	adies)						
	22 Institution de prévo	☐ 22 Institution de prévoyance, caisse de pension								
	☐ 23 Caisse maladie, SUVA									
	24 Banque, fond imm	obilier, holdin	g financière							
	☐ 31 Usine d'électricité	privée								
	[] 32 Usine à gaz privée)								
	33 Chemin de fer priv	rė								
		e ou de perso	nnes (construction, immobilier)							
		gement								
	☐ 43 Société de capitau	ıx, SA, Sàri (c	onstruction, immobilier)							
	☐ 51 Société individuelle	e ou de perso	nnes (industrie, artisanat, commerce	·)						
	☐ 52 Société de capitau	ıx, SA, Sàrl (ir	ndustrie, artisanat, commerce)							
	☐ 61 Particulier et hoirie									
	☐ 63 Organisation interr									
	[] 62 Autre maître d'ouv	62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :								
	Nom, Prénom	swisscor	M (SUISSE) SA	Raison soc	ciale :	ACCESS NETWORK WEST				
	Adresse :	Esplanade	de Pont-Rouge 4	Tél. :	058 224 28	26				
	NPA / Localité :	1212 GRAN	ND-LANCY	E-mail:	elric.dumon	tier@swisscom.com				
21.	Direction des travaux (*):								
	Nom, Prénom :	AXIANS (S	UISSE) SA	Raison soc	iale :					
	Adresse :	En Budron		Tél. :	021 651 78	78				
	NPA / Localité :	1052 LE M	ONT-SUR-LAUSANNE	E-mail :	lausanne@	axialis.com				
E 757										
C. CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG								
30.	Genre de construction (*):	[_] Bâtiment [X] Ouvrage de génie	e civil, aménagen	nent extérieur					
31.	Type d'ouvrage (*):									
	Approvisionnement en ea	au / énergie	11 Alimentation en eau							
			[] 13 Usines à gaz, réseaux et ins	stallations chimiqu	ues					
			[] 14 Chauffage à distance							
			[_] 19 Autre							
	Elimination des déchets		☐ 22 Ordures ménagères							
			□ 23 Autres déchets							
	Infrastructure routière, pa	arking		ent						
			35 Parking couvert							
	Autre transport et commu	unication	1 41 Constructions pour chemins	de fer (yc. gare)						
				et tramway						
			☐ 43 Constructions pour la naviga	ation						
			[X] 45 Constructions pour les comm	munications (yc.	antenne téléph	nonie)				
			[] 49 Autres constructions vouées	aux transports						

	Education, recherche, santé,	[_] 51 Ecole, s	ystème d'e	éducation (jusc	qu au niveau maturite	é)	
	loisirs, culture		on supérie	ure ou recher	che		
		[] 54 Foyer a	ec soins i	médicaux et/o	assistance sociale		
		[_] 55 Autre ét	ablisseme	nt de santé sp	écialisé		
			on de lois	irs et de touris	me		
		57 Eglise e	t båtiment	à but religieux	(
					s, bibliothèques et me	onuments	
	Autres infrastructures	☐ 61 Aménag					
		☐ 62 Constru					
		[] 69 Autres in					
		☐ 71 Maison i			nt isolée		
					nt, mitoyenne ou jum	nelle	
				_	pour l'habitation excl		
				_	llement à usage d'ha		
					ı assistance sociale	bildion	
					t avec l'habitation		
		☐ 79 Autre co					
	Agriculture, sylviculture	☐ 81 Construc			So maditation		
		☐ 82 Construc	_				
	Industrie, artisanat,	[] 91 Fabrique					
	commerce, services,	[] 92 Halle, de					
	administration	☐ 93 Bât adn					
		[] 94 Bât, com					
		_		0	nfé-restaurant, café-b	par tea-room etc	
		[] 96 Autres h				rai, toa room, ctom	
			_		s activités économiq	201	
-				document a do	o donvitos economiq		
Situat	ion						
33	Emprise de l'ouvrage (définie	par le rayon autour des c	ordonnée	es E/N du proje	et):		
				, ,			
	_	_] 25 m		[_] 50 m		
	∐ 100 m	250 m [_] 500 m		∐ 1000 m		
34	L'ouvrage est également situé	sur une autre commune	:				
35	Dans un plan général d'affecta						
	Dans un plan partiel d'affectati Dans un plan de quartier (PQ/			Nom et/ou N	lo de la zone :	PQ Les Glycines	
26		,				,	
36.	Secteur de protection des eau				ocher la question N° 1	15)	
37	A moins de 50 m d'une ligne fe						
	(joindre l'accord de l'entreprise fer délivré ou si la démarche est en c			rd n'a pas ete			
					- Au and a		
Bruit							
38.	[X] a) Les degrés de sensibilité	é au bruit (DSB) ont déjà	été attribu	és dans les zo	nes d'affectation		
		e ou transformée, compo	tant des la	ocaux d'habita	tion ou des locaux d'	exploitation dans lesquels des pers	onnes
	séjournent régulièrement p	endant des périodes pro!	ongées, e	st située sur u	ne parcelle où le DS	B n'a pas encore été défini. Le DSB	proposé est
	indiqué à la question N° 14 (joindre la proposition de DSE		ie du Sania	e de l'environn	omant at da l'ánorgia (l'	OCE DIBEVIL	
			0 40 00 710	70 40 76777707777	sinem et de renergie (L	702-DIKEV))	
Eau p	otable, defense incendie						
40	Alimentation en eau de boisso	n:		∐ Réseau p	ublic	☐ Alimentation privée	
410	Défense incendie extérieure à	partir d'une borne hydran	te :	[] Existante		[_] Projetée	
				Distance [m]			
Ramas	ssage des déchets						
42	a) Conteneurs ordures ménage	ères			☐ Projeté		
	b) Différenciés	v comione recessors		☐ Existant	☐ Projeté		
	c) Emplacement accessible au	A COMMUNIS TAMBASSEURS					

31.10.2023

Demande de permis de construire (P) - 228755

Supp	ression des barrières architecturales					
43,	 La construction de locaux et installations accessil besoins des personnes handicapées ou âgées (a Transformation ou agrandissement de bâtiments de la construction ou agrandissement de bâtiments de la construction de locaux et installations accessil 	rt. 36 et 37 RATC)				aptée aux
Equip	pements, installations					
49.	Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribu. Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, camping.					
Dech	ets de chantier	Description	The ba		STATE OF STATE	3.74
50.	Si la quantité de déchets de chantier attendue (m faut s'attendre à la présence de polluants danger l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communité.	eux (p. ex. PCB, l	tion inclus) HAP, plomb	dépasse 200 m ou amiante), u	13 ou, en cas de déconstruction ou tran n plan d'élimination des déchets, comn	sformation, s'il ne prévu par
D. S	URFACES, VOLUME, COÛT					
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	5178	0	0	5178	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)					
62.	Surface bâtie [m²] (B)					
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)					
	dont consacrée au logement [m²]					
64	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)					
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)					
65.	Cube SIA [m³]					
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]					
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	100000	CFC 1 à 5	[CHF]	100000	
E. B.	ATIMENT ET LOGEMENT					
75.	Description du projet (*)					
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec loger	nents		Sans logements	
	Nb total de bâtiments transformés					
	Nb total de bâtiments démolis					
	(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches b	âtiment pour chaque	e båtiment)			
F. PI	ACES DE STATIONNEMENT					11 5 1 15
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav	
80	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture					
81	Couverts, garages extérieurs					
82	Places non couvertes					

Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)

Nombre de places de stationnement pour les vélos

(avec ou sans l'assistance électrique)

83.

84

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bătiment [1]				
B1	Type de travaux (*) :				
B2	N° de parcelle (*) :				
B3	N° ECA:				
B4	Rue/lieu (*):				
B5	Dénomination du bâtiment :				
B6	Nombre d'entrées avec adresse				
CARA	ACTERISTIQUES OU BATIMENT				
B7	Catégorie de bâtiment (*) :				
	Classe:				
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :				
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :				
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour les activités [m²]			
B11	Cube SIA [m³]:				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :				
B13	Nombre total de logements après travaux (*):				
	Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 4 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plus :			
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la	taille des logements :			
B15	Système de chauffage (*): Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.	- principal: - secondaire:			
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)				
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) : Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.	- principal: - secondaire:			
	Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'u Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de				
B17	Installation de fourniture d'eau chaude : Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.	- principal: - secondaire:			
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) : Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position	- principal: - secondaire:			
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis	de construire) :			
• faire des • dépo	Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011) Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de : • faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien) • déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) • joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.				

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rezde-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

AUT	RES INFORMATIONS SUF	R LE BATIME	NT					100
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	couleur :					
		Mode de co	ouverture, couleur :					
	Type de fermeture :	Stores St	∐ Volets					
	b) ∐ Surface de toiture d	ou de façade	en métal non enduit (par ex.	en cuivre ou zinc) supérieure à	à 50 m²			
44.	☐ Installations de stocka		irbures et autres liquides pou	uvant polluer les eaux, soumise	s ou non soumises à aut	orisation s	spéciale selon art. 32 OE	Eaux
45	a) Ascenseur, monte-cha	arge :	☐ Electrique ☐ Hydraul	lique				
	b) Rampe/plate-forme aj	ustable :	☐ Electrique ☐ Hydraul	lique				
	c) Contenance du réserv	oir d'huile :	litres					
	d) [] Escalier / tapis rou	lant servant a	u transport de personnes					
46	Raccordement TV/radio	:	Antenne collective	Antenne extérieure	☐ Antenne intérieure	÷		
			☐ Parabole	[] Câble téléréseau				
PAR	TIE ENERGIE	10	10 Pest 1700 /s	LABORET AND		11811		
	tion thermique (bâtiments	s, serres, loca	aux frigorifiques)		Comp	étence ME		
	ion thermique		l-ftiono	. complémentaires :	IVI	IVI		
48	Qh (MJ/m² an):			complémentaires :				
450	Qhli (MJ/m².an) :	-1 ÷ OFE	Informations	complémentaires :	Ш			
453.	a) Qh est inférieur ou ég		- fairma à Obli		Ц			
	b) Demande de dérogati			naloul SIA 390/1		Ц		
			laire EN-2a ou EN-2b et le d es formulaires EN3 et EN-V					
	Surface de référence én	ergétique						
	SRE:			complémentaires :			ENIC	
465	Installation de locaux frig						EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	ricoles chauff	ées				EN 7	
474.	Halles gonflables						EN 8	
Instal	llations techniques du bâ						75	
449.	Installation de refroidisse réfrigérants stables dans	ement, de clim s l'air (HFC), e	natisation ou de pompe à cha excepté PACs des villas et de	aleur (PAC) contenant des fluid es piscines privées	les		75	
450.	a) Pompe à chaleur utilis	sant le sous-s	ol comme source de chaleur	(sondes)			65A	
			souterraines comme source				65B	
	c) Pompe à chaleur (air/e d'eau chaude sanitaire (l), à l'intérieur ou à l'extérieur,	, pour le chauffage ou pour la p	production		Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au d lourd	charbon d'une	puissance supérieure à 70	kW, ou chauffage à mazout mo	oyen ou			
461	Justificatif de la part mini	imale d'énerg	ies renouvelables				EN-VD 72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau c	chaude sanitaire				EN 3	
463.	Installation de ventilation	1					EN 4	
464.	Installation de réfrigération	on / humidifica	ation				EN 5	
466.	Installation de production	n d'électricité	par combustible				EN 9	
475.	Résidences secondaires						EN 3	
Diver	rs							
470.	Installation de chauffage	en plein air					EN 10	
471.	Patinoires (RLVLEne, ar	t 53) - Conce _l	pt énergétique à soumettre à	à la DGE-DIREN				
473.	Bâtiments tertiaires et du	ı secteur publ	lic de plus de 1000 m²					
	•		sommation électrique pour l'é				EN 12	
				ventilation et la climatisation			EN 13	
476.	Grands consommateurs	(consommati	on électrique >0.5 GWh ou t	thermique >5 GWh)			EN-VD 15	
477.	Demande de dérogation	à la loi sur l'é	energie ou à son règlement d	d'application				
	Précisez l'article :							

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la $\underline{\text{DIREN}}$

L. SI	TUATION DE L'OUVRAGE			Annexes				
Envir	onnement							
101								
	☐ Dans un plan cantonal d'affectation ☐ Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)							
102.1								
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art, 50a LATC, zone agricole spécialisée art, 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[_] Oui	[X] Non					
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non					
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	Ш		66 A				
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).			66 B				
102 A	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)							
102 B	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection							
103	Dans l'aire forestière							
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt							
105	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)			Annexe				
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	∐ Oui	[X] Non	43 - DN				
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le guichet cartographique cantonal (thème dangers naturels)							
	- Inondations (INO)							
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dument signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.							
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.							
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident							
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)							
108	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage							
110	Dans une région archéologique							
111 ₅	Construction protègée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)							
Préser	vation du parc locatif	4.8(5)	7 87		10			
Travau	x et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants							
112,1	a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux <u>seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués</u> en dernier lieu (même vacants)			53				
	b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.			53				
	Procédure simplifiée							
112.2	a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée,			53 B				
	b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).	\Box		53 B				
Logem	ent d'utilité publique							
112.3	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)			54				
Bruit								
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nècessaire)			Annexe				
114	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	[]						

Protec	ction des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	Ш	
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	∐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestic	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau L Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	Ц	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, Ouvrage d'infiltration etc.)	Ц	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
Name of Street	The order of State Makes, according to the State		
M. IN	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la	[]	51
ALL RO	Direction générale de l'emploi et du marché du travail		•
Enviro			
Enviro	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de		64
1000	onnement	Ц	Carried
153. 154.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth)	Ц	64
153. 154.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		64
153. 154.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		64 43, 64
153. 154.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon Perces, services, bâtiments eleves, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale Grands magasins, centres commerciaux Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m² De 2000 à 5000 m² Supérieure à 5000 m² (EIE)	Ш	64 43, 64
153. 154. Comm 155. 156.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon Perces, services, bâtiments eleves, particularités architecturales Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale Grands magasins, centres commerciaux Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m² Inférieure à 2000 m²	П	64 43, 64 43 43

Metau	ux et machines					
158.	Métaux et machines Carrier (EIE) Aluminium (EIE)	☐ Vieux métaux (EIE)	E)			43, 64
Bois			STATE OF THE PARTY		Annexes	1
159,	Bois et traitement du bois [] Panneaux d'agglomére	és (EIE)	t/an de cellulose (EIE)	Ц	43, 64	
Chimi	e			TA BUT	79.0	S. C. S.
160.	☐ Fabriques d'explosifs €	liers, phytosanitaires, engra et de munitions (EIE) 000 m² ou 10'000 t/an)(EIE)	Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64	
161	Produits pharmaceutiques médicaments, de sérums		s et drogueries, fabriques et commerce en gros de	. []	43, 64	
162.	Produits plastiques ou en	caoutchouc			43, 64	
Alime	ntation					
163.	Produits alimentaires			Ц	43	
164	Produits agro-alimentaires	3			43, 64	
Autres	s materiaux					
165.	Arts graphiques				43, 64	
166.	Produits pour l'aménagem	nent de la maison et du loge	ment		43, 64	
167.	Produits, appareils, instrui	ments mécaniques et électr	oniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir				43, 64	
169.	Matériaux de construction	(ex. peinture, bitume, briqu	es, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	☐ Cimenteries (EIE) ☐	Verreries (plus de 30'000 t	(an) (EIE)			
N CC	NIE CIVIL, DECHETS, S	NAME OF THE OWN OWN OF THE OWN OWN OF THE OWN	OTTO			
-			SIEF			
Terras	sements, dépôts d'excav	ation et décharges				
200		ns ou remblais impliquant u e plus de 5000 m², mais infé	n mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou rieur à 50'000 m³	т П		
207.	Le projet a des emprises (conduites, de plus de 1'00		sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les		Concept de	gestion des sols
201	Dépôts d'excavation implic ☐ De 50'000 à 500'000 m	quant un apport de terre 3 [] De plus de 500'000 m ³	(EIE)			
202.	Décharges contrôlées pou	ır matériaux inertes, résidus	stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Install	ations de collecte, de tri, (de conditionnement, de re	cyclage, de valorisation, d'incinération ou de t	raitement des	déchots	
203	Déchetteries ou postes de	collecte des déchets				
204.	Installations de traitement Inférieur ou égal à 1000	des déchets D t/an [_] Capacité supérieu	re à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures	(EIE)				
206	Construction ou modification d'épuration	on de stations d'épuration c	ollectives ou d'équipements de traitement des bou	ies 📋	51	
Survei	llance des ouvrages de re	tenua				AND MENTAL STREET
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maxi	пит d'accumulation > 100 m³			
		Retenue au d	essus du terrain naturel			
		Volume d'eau	permanent m³:			

31 10.2023

O. A	SRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253	Manèges, boxes à chevaux, (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
			50
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		52
257	Silos à fourrage		43
258	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		43, 64
	∐ Capacité jusqu'à 5000 t/an		
	☐ Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
P. EC	DUCATION, SANTE, SOCIAL		
Etabl	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR;)		43, 64
303	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home nor médicalisé - HNM)	ı 1	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labo	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cime	tieres		
311	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	Ц	43
Q. SF	PORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir	•	
	[] Stands de tir (cas général)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [] eau non chauffée		32
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	☐ eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée		oz, EA-VBTT, concept energetique
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		
			EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	A SAUG	EN-VD11, Concept énergétique
July Street	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360. 361.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
301.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
D 010	POLICE DANGERS BARTIOURIES		
PA PAR	SQUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur		
400	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <u>lien</u>		Annexe
401.	 a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) 		Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403	Places de lavage pour véhicules.		64
404	Garages professionnels		43, 64
405	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incend	lie, explesion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Li Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Li Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Li Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410	Entreprises de nettoyage		43, 64
411	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères		64
	(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	_	
Rayon	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si	n [X] ∐ ∐	Annexe ESTI TD7
	l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)	J	2011 151
413	Sources de radiation ionisante et installations y relatives		
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) Page 12 / 15		

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)	Ш			
417=	Entreprises avec micro-organismes				
418	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454	Construction d'un abri PCi			46	
455	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantatio	[_] [_] pn)		Annexe	
G. AN	NEXES TENTO ALCOHOLOGIC SEEDS	50			
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait orépond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	n des mesures	de	C	
90	b) Nombre d'exemplaires des plans		Demandé ME		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourn 2 0 2	
91	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : Propriétaire Promettant acquéreur	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	☐ Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0		
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0		
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0		
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0		
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0		
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	[X]	
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2 2	0 0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2 2	0		
	Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2	0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié	0	0	f 1	
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis	2 2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0		

31.10.2023

Demande de permis de construire (P) - 228755

BLOC-NOTES

- Mandataire::
- 2. Commune
- 3. CAMAC:

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

le 4100VIER

Propretaire(s)

Prom. acquéreur(s)

Droit distinct - permanent:

Suisse SA Min H10

e Mont-sur-Lausanne

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.— Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*): Raison sociale SWISSCOM (SUISSE) SA

Prénom:

INVOICE CENTER

Adresse (*):

NYPA / E. DUMONTIER Alte Tiefenautrasse 6

Tél.:

058 224 28 26 elric.dumontier@swisscom.com

N° postal (*):

3050

E-mail ocalité (*) : Swisscom (Suisse) SA

BERN SWISSCOM

Access Network West

Esplanade de Pont Rouge 4-6

1212 Grand-Lancy propriétaire, promettant acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à Le destinataire des factures ne peut être que le pro payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 6.05.00 au 10.00 ACM

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*): Romoin Sudan

Tel. (1):022, 316 49 10

Fax: ~

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires. VILLE DE NYON

Sceau et signatures :

Service du territoire Case postale 1112

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

31 10 2023

Demande de permis de construire (P) - 228755

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires nº 1 à 5)

Nom, Prénom :

FONDATION D'INVESTISSEMENTS PENSIMO

RAISON SOCIALE:

Adresse :

Obstgartenstrasse 19

Tél.:

E-mail:

NPA:

8006

LOCALITE:

ZÜRICH

Autour dos plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

PAIS RUI

RAISON SOCIALE:

AXIANS SUISSE SA

Adresse :

En Budron H10

Tél.:

021 651 78 78

E-mail: LOCALITE lausanne@axians.com

LE MONT-SUR-LAUSANNE

NPA:

1052

Page 15 / 15